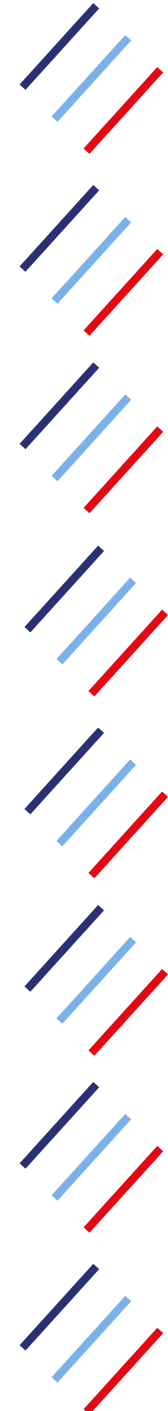




ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE

10 mars - 10 octobre 2025

Assemblée des Français de l'étranger



La Caisse des Français de l'Étranger



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**

10 mars - 10 octobre 2025

**Assemblée des Français
à l'étranger**

La CFE, une caisse de sécurité sociale porteuse d'une mission de service public

- Un organisme créé en **1978**, en réponse aux besoins des entreprises françaises, qui s'est ouvert progressivement à toutes les catégories socio-professionnelles de Français puis d'Européens résidant à l'étranger.
- Une caisse de sécurité sociale, organisme privé chargé d'une mission de service public, relevant du **code de la sécurité sociale** et plus particulièrement son livre VII, sous la tutelle conjointe de deux ministères (Santé et Budget)
- Un **Conseil d'administration** composé de 21 membres renouvelés le 17 mars 2022 pour 6 ans, majoritairement établis à l'étranger, un représentant du ministère des affaires étrangères et européennes et un de la CNAV. Ses décisions sont soumises au contrôle des tutelles, qui y siègent également.
- La CFE offre à ses adhérents une **continuité avec le régime général de Sécurité sociale français**. Caisse à adhésion volontaire, elle propose des prestations similaires à celles de la sécurité sociale sur les garanties **santé, risques professionnels et retraite**.
- L'organisme dispose d'un **budget autonome**, avec une obligation réglementaire d'équilibre
- Une **réforme législative votée à l'unanimité en 2018** a revu les cotisations et garanties du risque santé pour les contrats individuels, avec un objectif de simplification des produits et de meilleures réponses aux besoins des assurés.

220 salariés au siège social de Seine-et-Marne

Un chiffre d'affaires (cotisations maladie et ATMP) de 178,5M€ en 2024 (+12%)

145.000 contrats dans le monde en santé, Risques Professionnels et Retraite



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**

10 mars - 10 octobre 2025

Assemblée des Français
de l'étranger

Une couverture santé unique sur un secteur très concurrentiel



Une couverture sans engagement ni sélection

Une protection pour tous les expatriés

Français et Européens, quel que soit leur statut.

- Pas de limite d'âge,
- pas de questionnaire médical
- pas de majoration des cotisations pour les risques santé, mais au contraire de meilleurs remboursements grâce au statut ALD

La continuité des droits

La CFE protège ses assurés pendant leur expatriation, **partout dans le monde y compris en France**. Puis, dès leur retour en France, elle les assure pendant la carence du régime obligatoire de la Sécurité Sociale.

Des réseaux d'établissements en tiers payant total ou partiel dans 33 pays

Avec le tiers payant hospitalier géré par VYV IA, un accès facilité aux **meilleurs centres de soins et hôpitaux** et une **assistance**

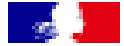
Carte Vitale

Possibilité de factures électroniques et de tiers payant pour les soins en France, avec l'appui de la MSA.

Une couverture déclinant les principes de la sécurité sociale, parfois combinée à une assurance complémentaire privée.
Une offre qui complète précieusement les possibilités ouvertes par les conventions internationales de sécurité sociale signées par la France avec certains pays.



Convention de partenariat Etat / CFE



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT**



Caisse des Français de l'Étranger

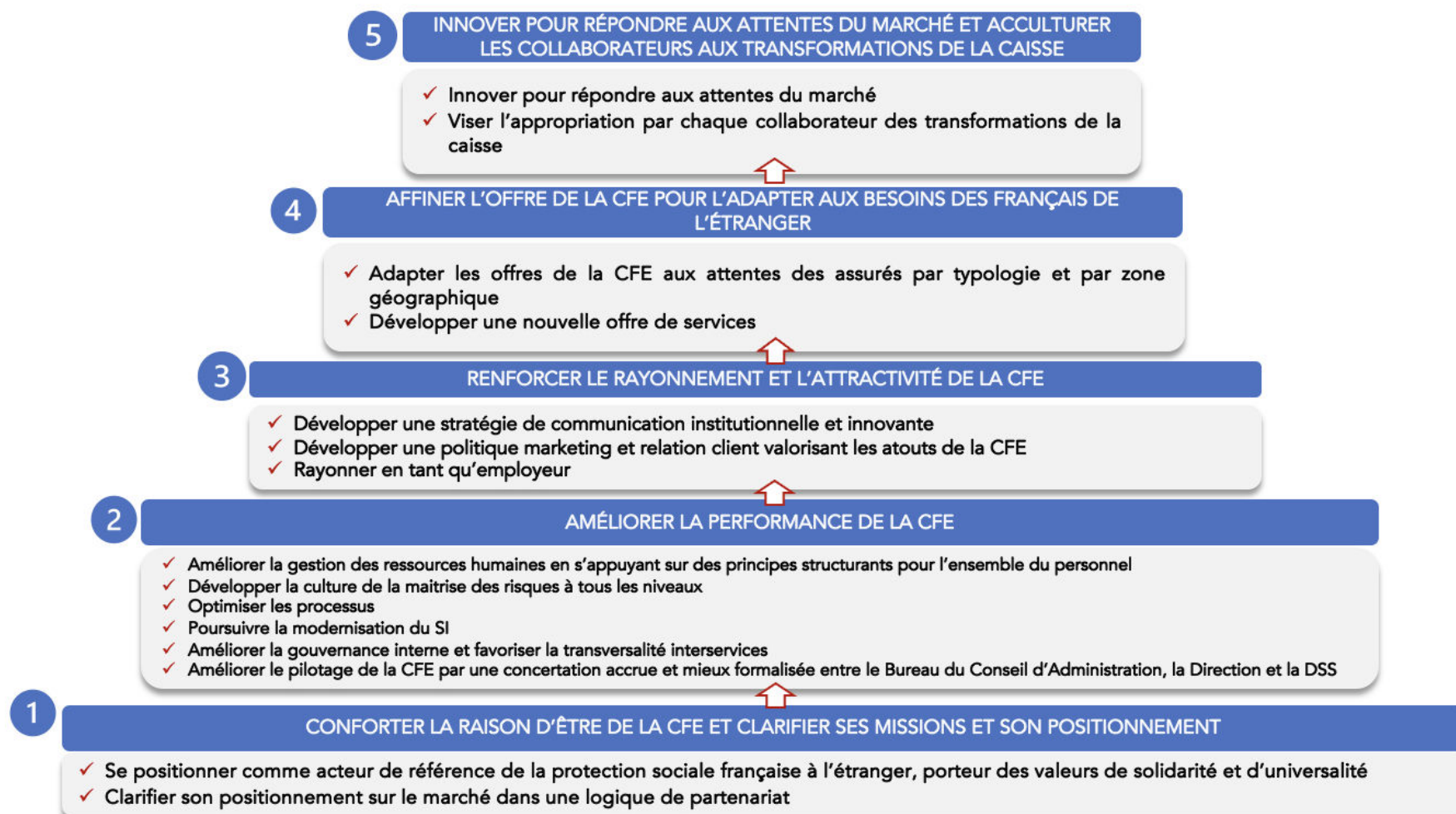
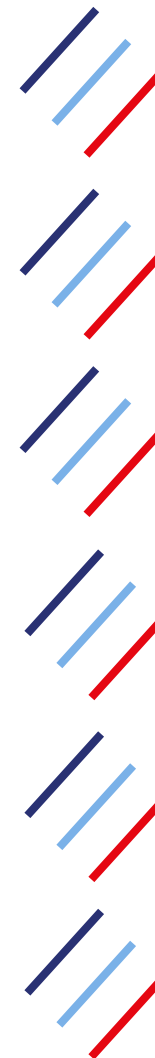


**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**

10 mars - 10 octobre 2025

**Assemblée des Français
de l'étranger**

Une Convention de partenariat Etat CFE 2022-2025 structurée en 5 axes



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**

10 mars - 10 octobre 2025

Assemblée des Français
de l'étranger

Une **Convention de partenariat Etat CFE** fixant un cadre pluriannuel

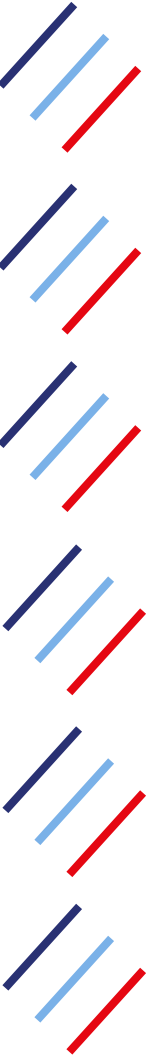
- La Convention comprend **21 indicateurs de résultats** mesurés annuellement avec la tutelle.
Notamment :

Indicateur 2024	Résultat	Tendance/N-1
Indices de satisfaction client <i>Cible 3,5/5</i>	3 individuels 3,23 collectifs	↑
Délai de traitement des demandes de remboursement en ligne <i>Cible 8 jours</i>	5,4 jours	↓
Taux de décroché <i>Cible 90%</i>	74%	↓
Nombre de personnes protégées tous risques confondus	175.200	→
Résultat technique des produits santé <i>Cible 90%</i>	99,5%	↓
Frais de gestion	18,9%	↓

- Elle détermine aussi le **budget** pluriannuel de la CFE et le plafond de ses **effectifs**

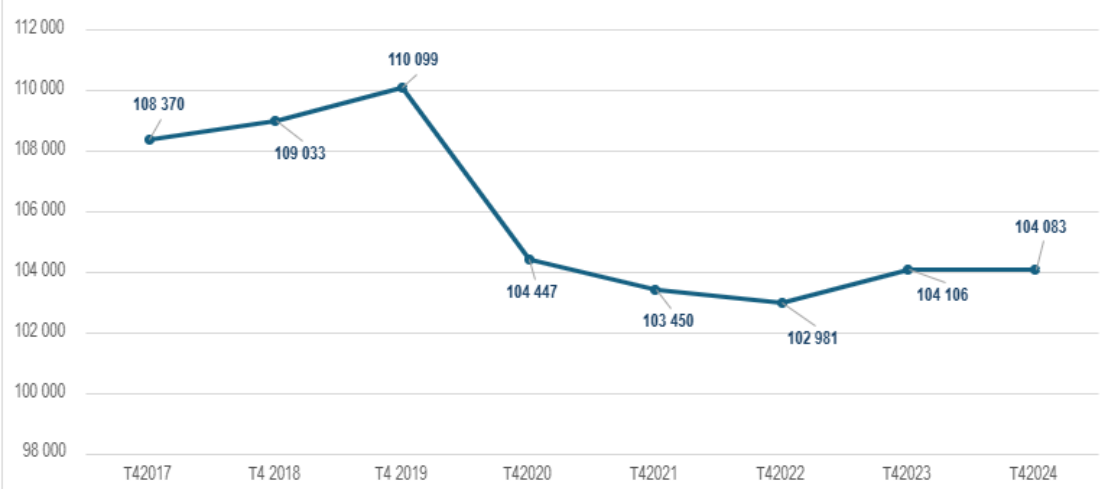


Evolution du nombre d'adhérents

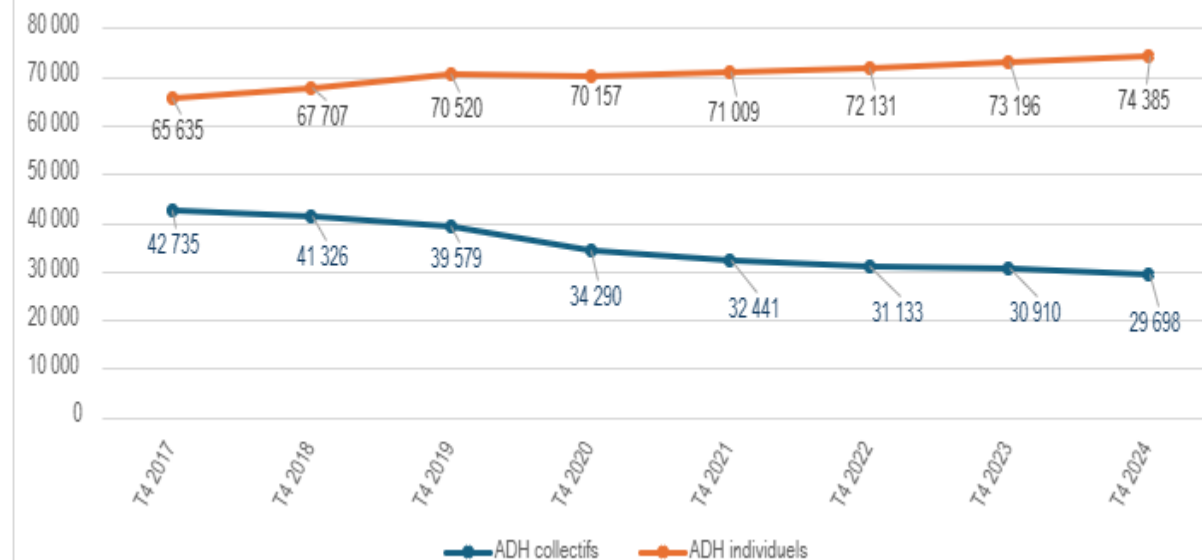


Contrats : évolution depuis 2017

adhérents actifs



répartition des adhérents actifs par cible



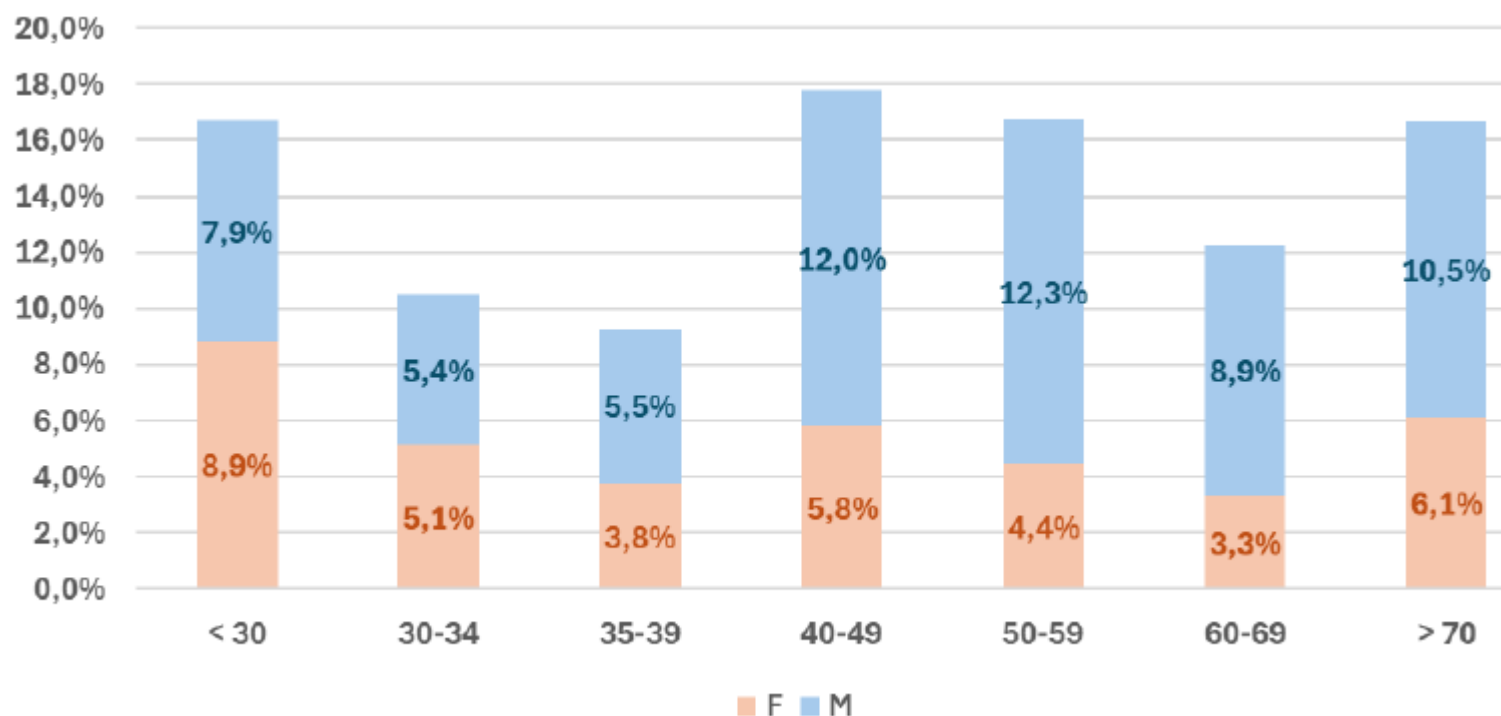
Le nombre d'**adhérents** de la CFE (tous risques) a diminué de près de 4% depuis 2017, du fait de la perte d'assurés en collectif, les adhésions individuelles restant en croissance constante.

Dans le détail, la CFE a gagné 8.750 adhérents individuels et perdu 13.037 adhérents collectifs.

La santé représente la majorité des **contrats** (89.127), suivie de la Retraite (33.985) et des Risques Professionnels (25.033).



Contrats : pyramide des âges des adhérents santé (1/3)



Toutes les classes d'âges sont représentées, avec une répartition qui évolue peu dans le temps.



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**

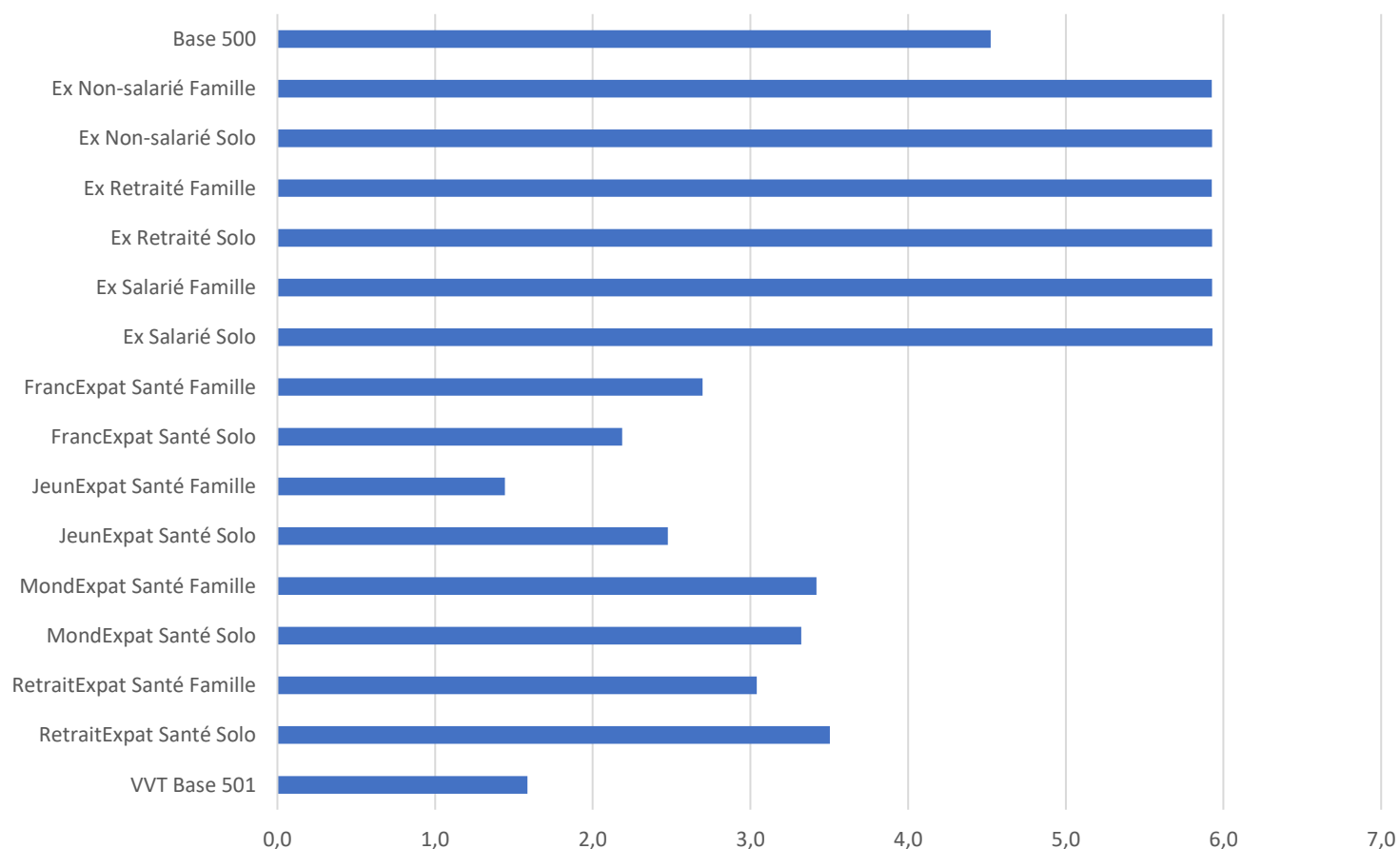
10 mars - 10 octobre 2025

Assemblée des Français
de l'étranger

Contrats : pyramide des âges des adhérents santé (2/3)



Contrats : ancienneté contrats santé depuis la réforme (3/3)

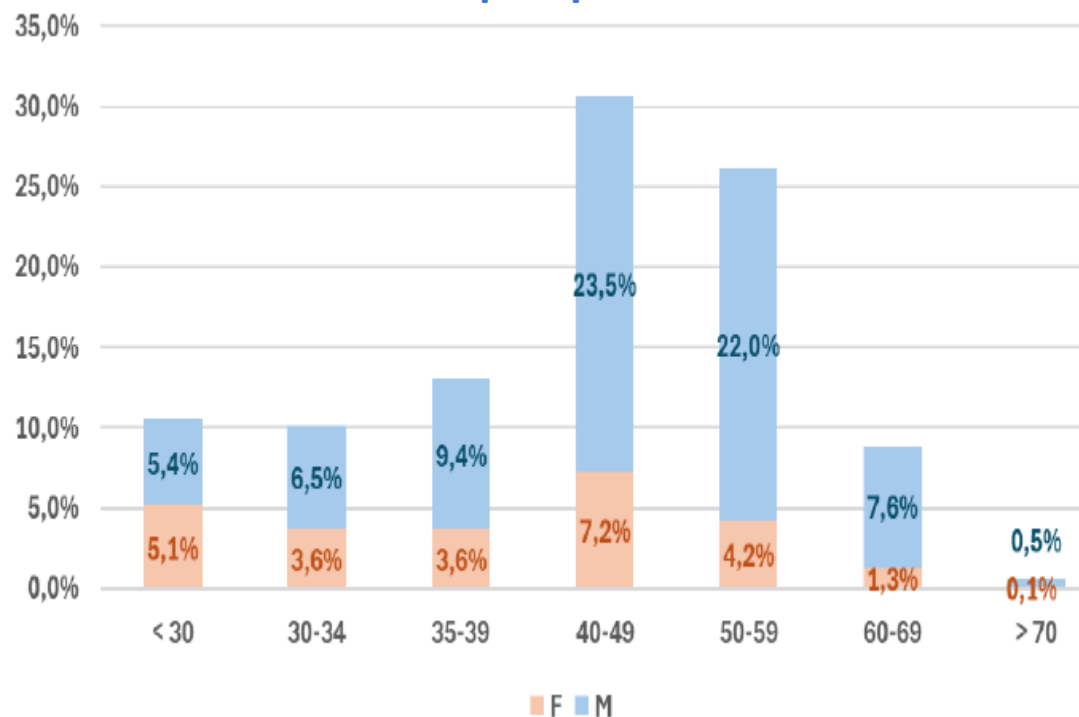


Les contrats Ex datent de la réforme (2019), les contrats Base 500 (collectifs) n'ont pas été modifiés en 2019, les autres contrats ont une durée moyenne de cotisation (et d'expatriation probablement) inversement proportionnelle à l'âge

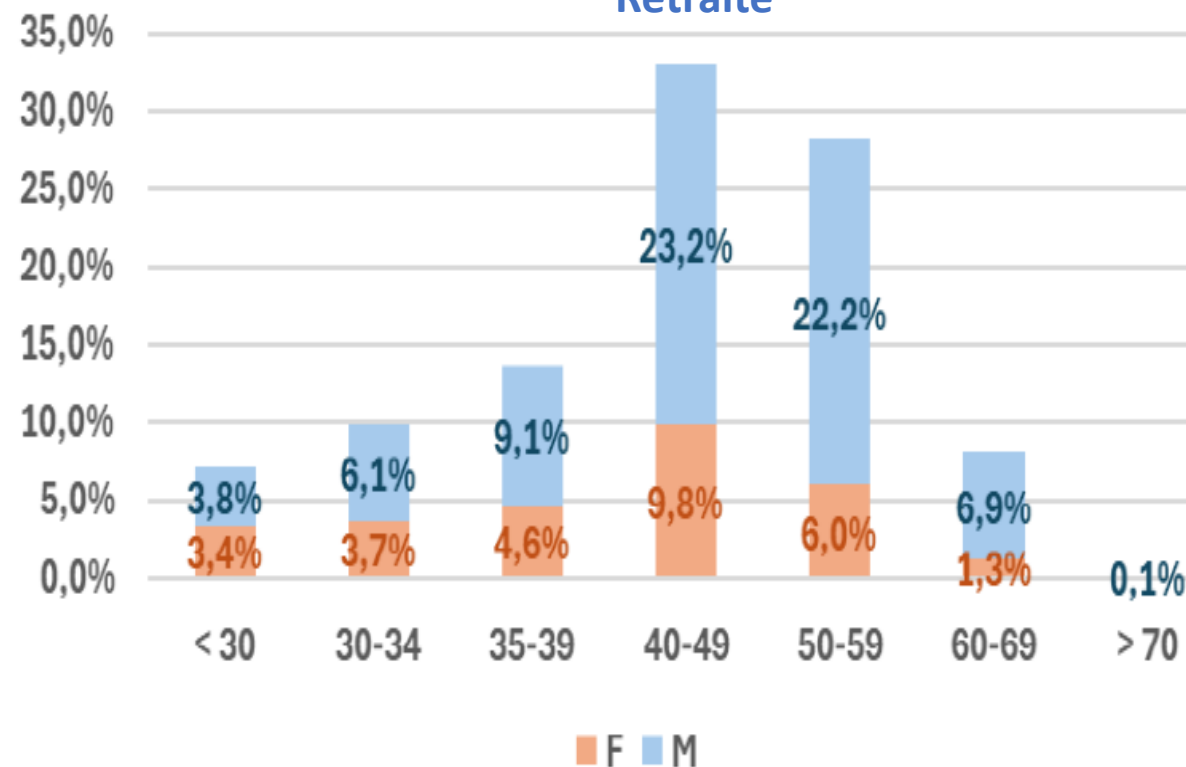


Contrats : pyramide des âges des adhérents autres risques

Risques professionnels



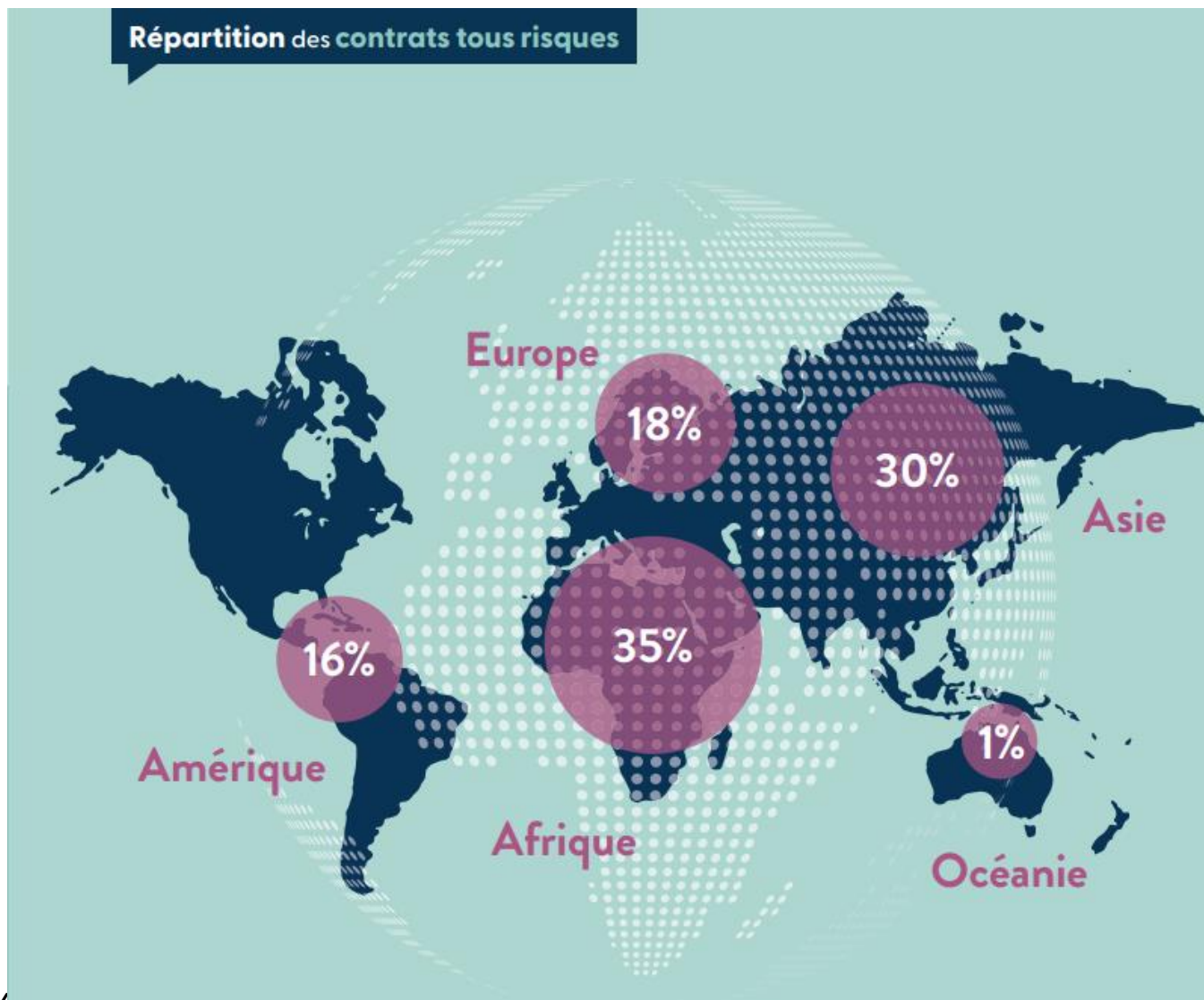
Retraite



Les assurés, majoritairement sous contrat collectifs, sont des salariés en activité.

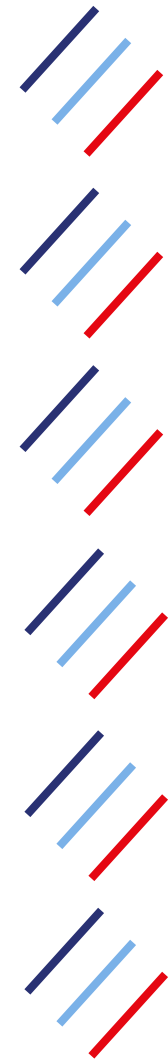


Contrats : répartition géographique



Une proportion moindre de résidents CFE en Europe, compte tenu des mécanismes de coordination de l'UE.

Une présence historique marquée dans certains pays d'Afrique et du Moyen-orient (Maroc, Liban, Sénégal...) et d'Asie (Thaïlande, Chine, Singapour...)



La catégorie aidée



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**

10 mars - 10 octobre 2025

**Assemblée des Français
de l'étranger**

Catégorie **aidée**

Ce dispositif d'aide à l'accès à la couverture santé de la CFE consiste en une cotisation très réduite pour les assurés plus modestes, afin de faciliter leur accès à la couverture des soins.

La cotisation forfaitaire est de 210 € par trimestre (228€ à compter du 01/04/25).

Les conditions pour en bénéficier* :

- être de nationalité française ;
- être inscrit ou en instance d'inscription auprès du consulat, au registre des Français établis hors de France ;
- adhérer à titre individuel aux produits MondExpatSanté, RetraitExpatSanté ;
- déclarer des ressources brutes du ménage inférieures à la moitié du plafond annuel de la Sécurité sociale (soit 23 550 € /an pour 2025) ;

Comment en bénéficier ?

- La demande d'aide doit être déposée auprès du consulat du pays de résidence
- Après étude du dossier et des revenus déclarés et passage devant le conseil consulaire en formation CFE qui émet un avis, le consulat transmet sa décision à la CFE.
- Le bénéfice de l'aide et l'adhésion (pour les personnes n'étant pas déjà affiliées à la CFE) prennent effet le 1^{er} jour du mois qui suit la réception par la CFE de la décision du chef de poste.
- Le dossier doit être étudié et mis à jour par le consulat tous les 3 ans.

*Ce dispositif ne concerne que les adhésions individuelles des Français expatriés hors de France et d'Europe, à l'exclusion des assurés à FrancExpatSanté



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**

10 mars - 10 octobre 2025

**Assemblée des Français
de l'étranger**

Catégorie **aidée** : volume et bilan

En 2024, la catégorie aidée a bénéficié à **2173 contrats** (soit 3617 bénéficiaires) pour un cout pour la CFE de **4,9M€**.

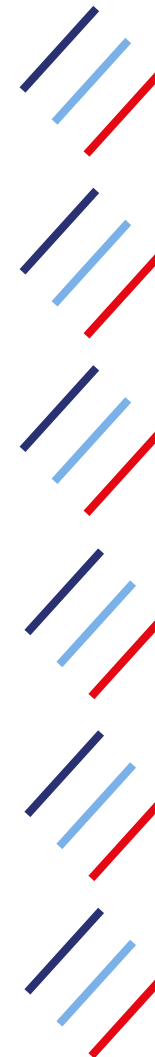
L'Etat (MEAE) a participé à ce cout à hauteur de 700K€.

Le volume de contrats catégorie aidée évolue très peu depuis 2020 (2097 contrats).



Un bilan contrasté :

- Un dispositif social qui permet l'accès aux soins à des personnes qui n'y auraient pas accès pour des raisons financières, souvent combinés à des problèmes d'assurabilité (âge, pathologies)
- En revanche, un dispositif dont le cout pèse de façon croissante sur les comptes de la CFE, pour un nombre de bénéficiaires limité et concentré sur la population sénior de quelques pays (Liban, Sénégal, Maroc...)
- Un dispositif qui pourrait être repensé



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**

10 mars - 10 octobre 2025

**Assemblée des Français
de l'étranger**

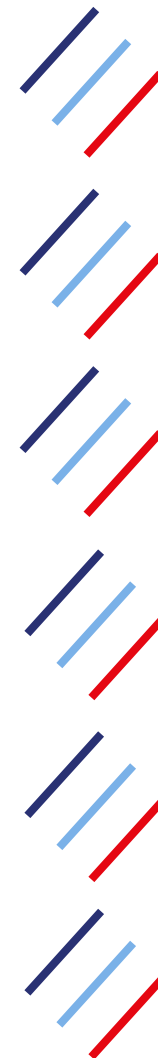
Perspectives



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**

10 mars - 10 octobre 2025

**Assemblée des Français
à l'étranger**



Un Conseil d'administration tenu à l'équilibre financier de la Caisse

Le CA est confronté à la nécessité économique et réglementaire de veiller à l'équilibre de l'organisme, fragilisé par la part prépondérante prise dans le portefeuille client par les adhérents individuels, dont les contrats sont historiquement déficitaires.

Il constate une forte **hausse des frais de santé** pris en charge (+11% en 2024) du fait de l'inflation des coûts médicaux dans le monde et de l'évolution de la consommation de soins.

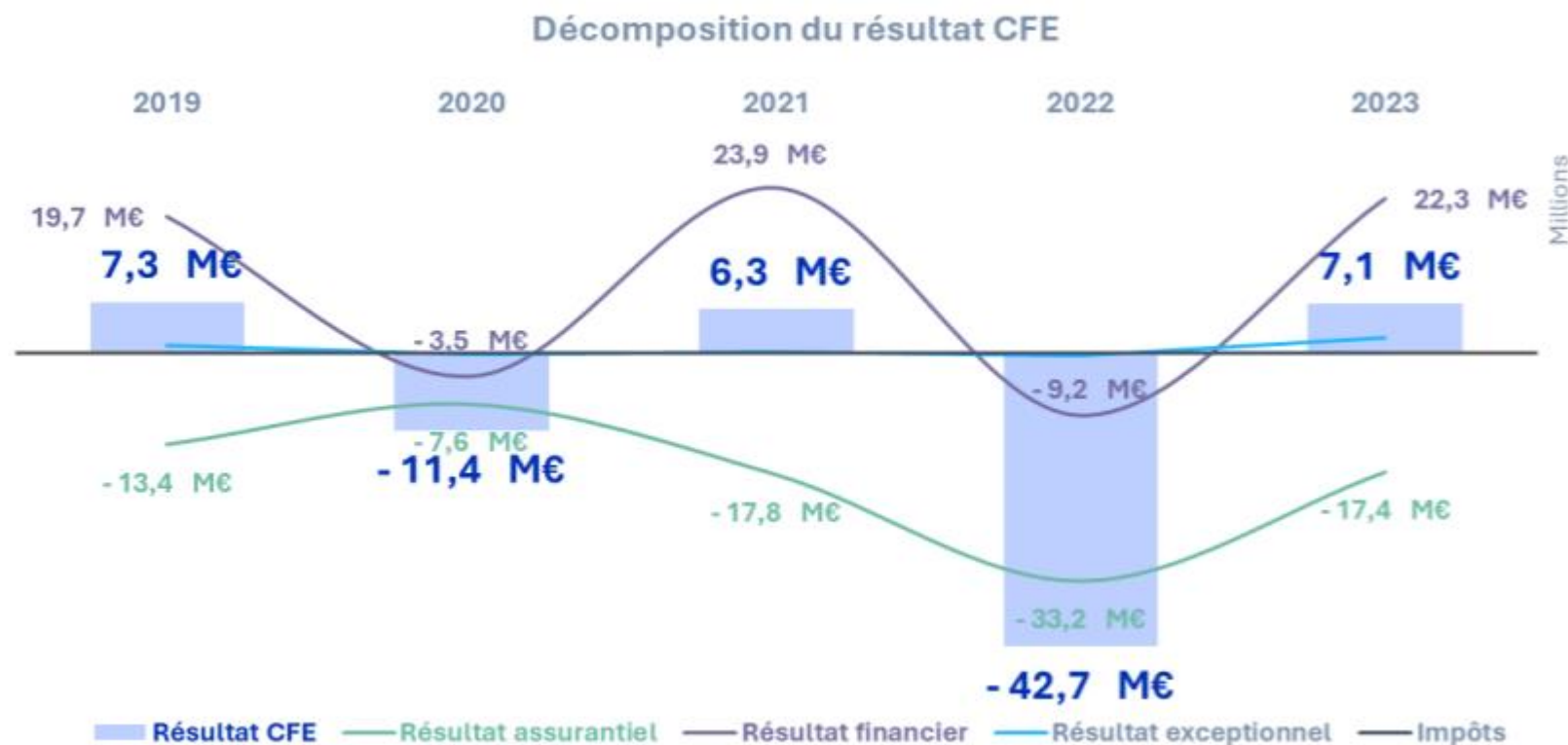
Il est ainsi contraint actuellement de **revaloriser chaque année les cotisations** à un rythme plus élevé que par le passé (+12% en 2025).

Il a également décidé que les « **contrats ex** », qui bénéficient sur une base législative de cotisations réduites qu'il ne sera plus possible d'augmenter après 2026, ne bénéficieront plus du Tiers Payant Hospitalier à compter de juillet prochain, afin de les inciter à basculer sur les contrats issus de la réforme, plus équilibrés. Ces 15.000 contrats ont en effet généré à eux seuls 12M€ de pertes en 2024 (hors frais de gestion).

Dans ce contexte, certains administrateurs s'inquiètent de la soutenabilité à terme des hausses de cotisations pour nos publics, notamment dans les pays où le niveau de vie est plus bas.



La nécessité de **retour à l'équilibre**



- Un résultat assurantiel qui reste déficitaire sur la période étudiée...
- ... couplé à une performance financière volatile qui ne permet pas de compenser le déficit chaque année
- Au global le résultat de la CFE est déficitaire sur l'ensemble de la période (-33,4 M€) en raison des déficits cumulés de l'activité d'assurance (-92,1 M€) qui n'est pas compensé par les résultats financiers (+53,3 M€ cumulé)

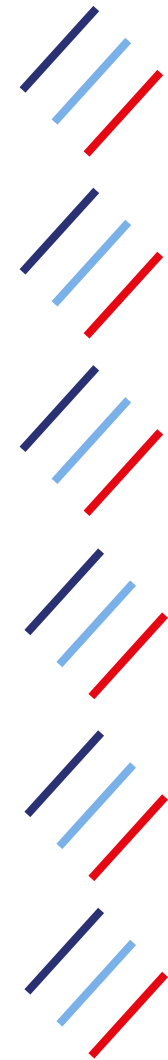
NB : La volatilité des résultats financiers est liée au passage de provision pour dépréciations au 1^{er} € de moins-value sur les actifs de placements. Cela génère donc des dotation et reprise de provisions selon l'évolution des marchés financiers

Le résultat assurantiel intègre les couts ASS et Gestion



Des perspectives **ouvertes**

- Les **perspectives d'évolution de la population couverte** à 5 ans sont incertaines. Le scénario le plus probable est celui de la continuité avec la tendance des dernières années (croissance modérée des contrats santé), mais il est challengé par la nécessité de revaloriser les cotisations santé des individuels, si les paramètres n'évoluent pas en lien avec les tutelles
- Une **mission IGAS IGF** diligentée par la tutelle étudie actuellement la soutenabilité du modèle économique de la CFE. Atypique, notre organisme évolue dans un univers concurrentiel, sans subvention, sans mettre en œuvre de mécanisme assurantiels pour préserver son équilibre (hormis la carence pour adhésion après le départ de France) : pas de sélection médicale, de surprime, d'exclusions, de barrière d'âge etc.
- **A 10 ans, une réflexion est donc à engager** avec les tutelles pour confirmer ou redéfinir les contours de la CFE, ses missions et moyens, en conciliant réalités économiques (concurrence, inflation des couts de santé...) et missions de service public.



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**

10 mars - 10 octobre 2025

Assemblée des Français
de l'étranger

Questions



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**

10 mars - 10 octobre 2025

**Assemblée des Français
de l'étranger**

